Utilisations du REN

Les possibilités d'utilisation du REN sont multiples.

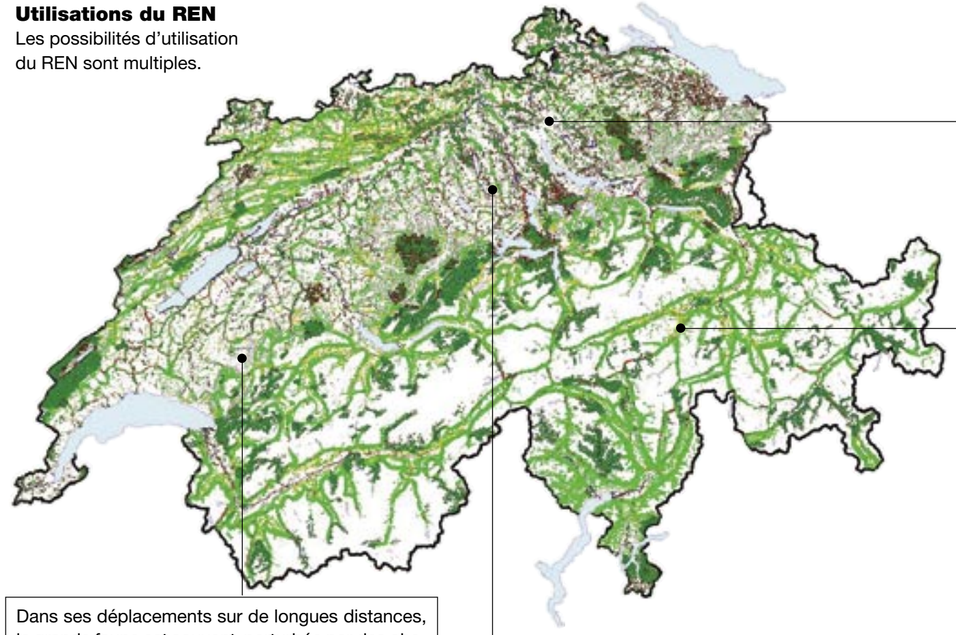

Les cours d'eau constituent les voies de circulation privilégiées pour de nombreuses espèces, tant aériennes, aquatiques et amphibies que terrestres, notamment pour le castor. La faune, qui utilise les cours d'eau et ses berges, est souvent arrêtée par des obstacles (barrages, rives aménagées). Le REN vise à déterminer globalement à quels endroits des aménagements d'ouvrages et des mesures de revitalisation s'imposent.

Les prairies sèches, les lisières forestières et les talus le long de routes et de voies de chemin de fer offrent des habitats et des corridors propices à la flore spécialisée, ainsi qu'à de nombreuses petites espèces de la faune sauvage. Le REN contribue à localiser les lacunes de ces réseaux et les zones à fort potentiel de revalorisation.

Dans ses déplacements sur de longues distances, la grande faune est souvent perturbée par des obstacles constitués par des infrastructures de transport. Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a adopté le 11.11.2001 une directive (planification et construction de passages à faune à travers des voies de communication) qui doit permettre d'améliorer cette situation dans le cadre de travaux d'assainissement du réseau de routes nationales. Ces travaux doivent être réalisés d'ici 10 à 15 ans. Un rapport publié par l'OFEFP, intitulé *Corridors faunistiques en Suisse*, localise les zones de conflit. Le REN complète ces informations en tenant compte des besoins de l'ensemble de la faune en matière de mobilité.

Les surfaces agricoles exploitées de manière intensive, où les structures naturelles font actuellement défaut, constituent souvent des espaces potentiellement favorables à la reconstitution de corridors nécessaires à la circulation de nombreuses espèces de la flore et de la faune sauvages indigènes. Le REN localise les zones propices à ces revitalisations dans le cadre de la mise en place de mesures de compensation écologique dans l'espace rural, agricole et forestier.

Utilisations régionales

L'*ordonnance sur la qualité écologique (OQE)*, qui complète les dispositions agricoles sur les paiements directs, permet à la Confédération de verser des incitations financières à base volontaire pour les surfaces de compensation écologique situées dans la surface agricole utile (SAU), qui présentent des caractéristiques de qualité écologique et/ou qui sont localisées selon une stratégie d'interconnexion régionale (mise en réseaux des surfaces de compensation écologique). Le REN présente aussi les relations de fonctionnement du paysage au niveau suprarégional et intercantonal et peut donc servir de base à la mise en place de ces programmes régionaux planifiés par les cantons. Il peut aussi jouer un rôle important comme base dans l'établissement de *Conceptions d'évolution du paysage (CEP)*, ainsi que dans les plans directeurs cantonaux de l'aménagement du territoire.

Le REN, un instrument stratégique

Le projet REN («Réseau vert Suisse»), est un élément important des Principes directeurs «Paysage 2020» de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP) et s'inscrit dans la logique de la *conception «Paysage suisse» (CPS)* adoptée en 1997 par le Conseil fédéral, et qui prévoit l'interconnexion des biotopes dignes de protection, à l'échelle nationale, régionale et locale.

Au niveau international, le REN utilisera les données des «zones d'intérêt spécial pour la conservation» du Réseau «Emeraude» de la Convention de Berne, ainsi que les sites identifiés dans le cadre d'autres instruments (Convention de Ramsar, UNESCO, etc.). Le REN représentera la contribution de la Suisse au *«Réseau écologique paneuropéen»* (REP) de la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère.

Le REN n'est pas un instrument contraignant, mais incitatif et contribuant au développement durable. Il vise à encourager les cantons à intégrer dans leurs activités territoriales la dynamique de l'interconnexion des habitats de la vie sauvage et des espaces vitaux ainsi que la notion de réseaux écologiques pour la sauvegarde de la biodiversité et du paysage

Organisation du projet

Mandant : OFEFP (R.-P. Lebeau, Section Compensation écologique). **Mandataires :** Bureaux ECONAT (G. Berthoud) et PiU GmbH (A. Righetti). **Groupe d'accompagnement :** Représentants de l'OFEFP, des cantons de Thurgovie, Genève et Neuchâtel, Pro Natura, WWF-Suisse, Centre Suisse de Cartographie de la Faune (CSCF), Station ornithologique suisse de Sempach, Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (FNP/WSL).

Éditeur : Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP). *L'OFEFP est un office du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).*

Numéro de commande : DIB.8007-F

© OFEFP 2003

Photo : Markus Jenny / Musée cantonal de zoologie, Lausanne

L'OFEFP informe

REN	Réseau écologique national Nationales ökologisches Netzwerk Rete ecologica nazionale

Une vision pour l'interconnexion des espaces vitaux en Suisse

Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP)

Qu'il s'agisse d'un chevreuil, d'une fourmi ou de la sauge des prés, la survie à long terme d'une espèce végétale ou animale sauvage n'est possible qu'à condition qu'un nombre suffisamment grand d'individus, mâles et femelles, soit présent. Ceci, tant pour éviter la consanguinité et les dégénérescences, que pour permettre à une petite partie de la population au moins de survivre à des conditions difficiles. Il faut également un espace vital suffisamment étendu, variable suivant les espèces. Un hérisson, par exemple, a besoin d'un hectare par individu adulte. Une population viable de ce petit mammifère, comportant 300 individus, occupe environ 3 km^2 d'espace vital! Une population de blaireaux comprenant 50 familles de 10 individus a besoin de 100 km^2.

Or, si on considère la carte de la Suisse, on voit rapidement que l'espace vital nécessaire à la vie sauvage, notamment en plaine, a été fortement réduit et fragmenté au profit des espaces humanisés comme les zones urbanisées, industrielles et agricoles intensives, ou des lignes électriques et des voies de communications. En outre, les éléments structurels du paysage ont été détruits, menaçant ainsi la diversité biologique et paysagère de notre pays.

Pourquoi favoriser les réseaux naturels dans les paysages ?

Identifier et maintenir les liaisons entre les zones proches de l'état naturel qui existent encore est devenu une préoccupation majeure pour la sauvegarde de la biodiversité. C'est là qu'intervient le projet *REN (Réseau écologique national)*.
Son but est l'interconnexion de biotopes et de populations. Il ne vise pas à doter d'un statut de protection des habitats et des corridors isolés, mais à garantir globalement leur fonctionnalité dans un paysage dont la gestion traditionnelle est assurée. Les milieux naturels et semi-naturels de haute valeur pour la biodiversité doivent être reliés entre eux de manière à former un réseau cohérent d'espaces vitaux fonctionnels. Des corridors écologiques adéquats, renforcés par des «biotopes-relais» («stepping-stones»), doivent permettre les échanges génétiques nécessaires entre les populations de la flore et de la faune sauvages, l'utilisation des espaces vitaux indispensables et de recoloniser des habitats autrefois abandonnés.

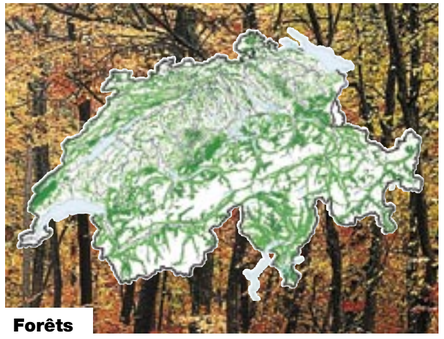
Forêts

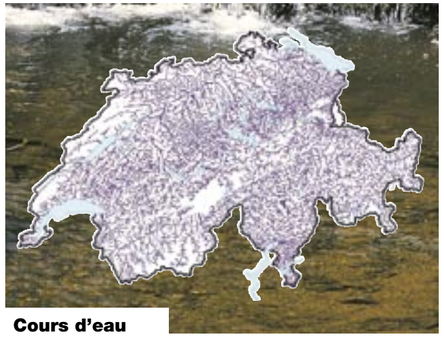
Cours d'eau

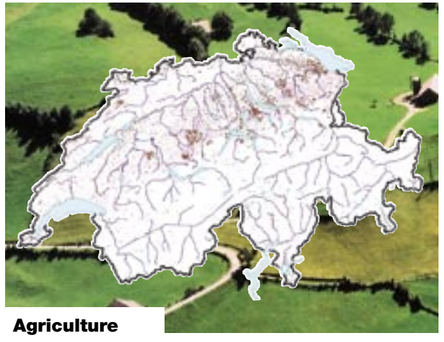
Agriculture

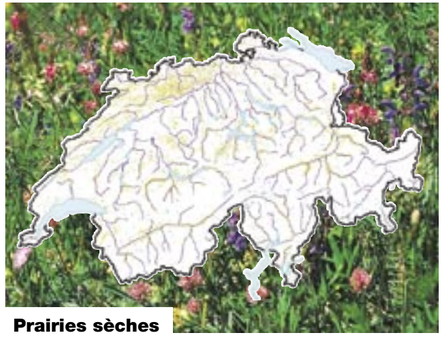
Prairies sèches

Un fil conducteur pour la planification

Le REN concrétise sur le plan cartographique une *stratégie dynamique d'évolution des paysages*. Il désigne globalement les zones prioritaires pour la conservation de la flore et de la faune indigènes ainsi que les principales structures permettant une interconnexion de ces zones. Le REN s'efforce surtout à mettre en évidence le «principe» de l'interconnexion des écosystèmes dynamiques, plutôt que de fixer de façon statique les détails des multiples réseaux écologiques.

Il permet d'identifier les lacunes dans le réseau des biotopes et de déterminer les mesures à prendre. Le REN peut constituer ainsi un fil conducteur pour la planification au niveau fédéral, cantonal et régional.

Comment le REN est-il établi ?

Le réseau écologique national se base sur la complémentarité des principaux types d'habitats que constituent les forêts, les cours d'eau, les surfaces agricoles exploitées de manière extensive, les prairies sèches et les zones humides et il détermine aussi leurs axes de liaison.

Les informations disponibles, concernant la nature et le paysage au niveau national ont été largement utilisées, superposées et travaillées dans le projet REN par un modèle de calcul établi en fonction des besoins des différents groupes écologiques, en définissant des zones d'établissement, de fréquentation, de diffusion et de déplacement ciblées pour chaque groupe d'espèces (forestières, thermophiles, etc.). Ces données sont intégrées aux cartes de synthèse provisoire.

Par exemple, compte-tenu du fait que des milieux naturels xériques peuvent constituer une barrière pour certaines espèces de faune de milieux humides, les différents habitats sont cartographiés indépendamment les uns des autres. Ces situations peuvent être identifiées sur la carte de synthèse.

Les cartes provisoires du REN ont été vérifiées et complétées par des spécialistes, en étroite collaboration avec les services spécialisés cantonaux. Des cartes à l'échelle 1:100'000 et 1:300'000 ainsi qu'une banque de données constitueront l'aboutissement de ces travaux commencés en 1999 et qui devraient être disponibles au début de l'année 2004.

L'OFEFP informe

REN Réseau écologique national
Nationales ökologisches Netzwerk
Rete ecologica nazionale

Une vision pour l'interconnexion des espaces vitaux en Suisse

Office fédéral
de l'environnement, des forêts
et du paysage (OFEFP)